

4. Entre 1919 et 1931, le Canada devint graduellement un pays indépendant<sup>4</sup>. Mais il conserva ses caractères fondamentaux: monarchie constitutionnelle, système parlementaire, gouvernement responsable, État fédéral. En 1982, une *Charte des droits et libertés* venait s'incorporer à la Constitution.

5. Malgré ses mérites évidents, la Constitution canadienne de 1867 avait une lacune: elle ne comportait pas de formule générale d'amendement. Quand un amendement constitutionnel s'est avéré nécessaire, par la suite, les Chambres fédérales ont dû s'adresser à la Reine et au Parlement de Westminster pour modifier la loi constitutive de 1867. Il y eut vingt-trois amendements de 1867 à 1982, année du rapatriement de la Constitution<sup>5</sup>.

6. La situation de 1867 était acceptable pour l'époque mais elle était devenue anachronique après l'indépendance du Canada, qui fut formellement reconnue en 1931 par le *Statut de Westminster*.

7. Les divers gouvernements au Canada se mirent à l'oeuvre à partir de 1927, pour trouver enfin une formule générale d'amendement en 1982. Il fallut plusieurs tentatives pour y arriver<sup>6</sup>.

8. Au référendum du 20 mai 1980, la population québécoise refusa à 60 % de donner au gouvernement du Québec le mandat de négocier la souveraineté et une association économique avec le reste du Canada. En septembre 1980, se tint à Ottawa, une importante conférence constitutionnelle, qui portait, entre autres choses, sur la formule d'amendement. Cette conférence fut un échec.

9. En octobre 1980, le gouvernement du premier ministre Trudeau tenta de rapatrier unilatéralement la Constitution. Deux provinces seulement le suivirent: l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Trois autres (Manitoba, Terre-Neuve et Labrador et Québec) en contestèrent l'initiative devant leurs cours d'appel. La tentative fut jugée constitutionnelle par les cours

<sup>4</sup> *Re: Offshore Mineral Rights of British Columbia*, [1967] R.C.S. 792.

<sup>5</sup> Voici la liste des modifications constitutionnelles de 1867 à 1982:

1) L'Acte de la Terre de Rupert de 1868; 2) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1871; 3) L'Acte du Parlement du Canada de 1875; 4) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1886; 5) La Loi de 1893 sur la révision du droit statutaire; 6) L'Acte concernant l'Orateur canadien (nomination d'un suppléant) de 1895; 7) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1907; 8) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1915; 9) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1916; 10) La loi de 1927 sur la révision du droit statutaire; 11) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1930; 12) Le Statut de Westminster de 1931; 13) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1940; 14) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1943; 15) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1946; 16) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1949; 17) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (no 2) de 1949; 18) La Loi de 1950 sur la révision du droit statutaire; 19) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1951; 20) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1960; 21) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1964; 22) Modifications par arrêté en conseil (article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique); 23) Loi constitutionnelle de 1982.

<sup>6</sup> Un premier essai en 1927, après la *Déclaration Balfour* de 1926 sur l'égalité des Dominions; un second en 1931, au moment de l'adoption du *Statut de Westminster*; un troisième en 1935, où fut créé un comité parlementaire de la Chambre des communes; un quatrième en 1949, lors du mini-rapatriement du premier ministre Louis Saint-Laurent Fulton; un sixième en 1964, avec la formule Fulton-Favreau; un septième en 1968-71, avec la Charte de Victoria et les quatre veto régionaux; un huitième en 1976, avec les trois options proposées par M. Trudeau (1<sup>o</sup> le rapatriement; 2<sup>o</sup> une protection des droits fondamentaux et linguistiques); un neuvième en 1979 (lors d'une conférence qui comprenait quinze points à l'ordre du jour dont la formule d'amendement); un dixième en 1980 (avec 12 points à l'ordre du jour dont le rapatriement et une formule d'amendement) et enfin un onzième en novembre 1981, qui aboutit à la procédure de modification actuelle.